



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Saint-André-de-
Najac

dossier n° PC 012 210 24 U1004

date de dépôt : 26 février 2024

demandeur : LA TERRE DES SENS, représentée
par Madame BINETTI - KAICI Anna

pour : Construction d'un bâtiment de 47 m2 de
plain pied composé d'une pièce.

Son but est de créer un espace de stockage pour
le petit matériel de maraichage et de marché,
ainsi que le stockage de légumes.

adresse terrain : 662 route du Pradel lieu-dit Le
Pradel, à Saint-André-de-Najac (12270)

**ARRÊTÉ N°
accordant un permis de construire
au nom de l'État**

Le maire de Saint-André-de-Najac,
Maire au nom de l'Etat

Vu la demande de permis de construire présentée le 26 février 2024 par LA TERRE DES SENS,
représentée par BINETTI - KAICI Anna demeurant 370 route de l'Herm lieu-dit Le Landassou, Saint-
André-de-Najac (12270);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'un bâtiment de 47 m2 de plain pied composé d'une pièce.
Son but est de créer un espace de stockage pour le petit matériel de maraichage et de marché,
ainsi que le stockage de légumes. ;
- sur un terrain situé 662 route du Pradel lieu-dit Le Pradel, à Saint-André-de-Najac (12270) ;
- pour une surface de plancher créée de 47 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 06 mai 2024;

Vu l'avis favorable de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et
forestiers en date du 11/04/2024 ;

Vu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture en date du 28/03/2024 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Fait à Saint-André-de-Najac, le

21 MAI 2024

Le maire

Christophe DEGA



Transmis au pétitionnaire le : 21 MAI 2024